



N° 20-49

**Attribution du marché de prestation
de tri, conditionnement et mise à
disposition aux filières, des déchets
d'emballages ménagers issus de la
collecte sélective**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT,

Le bureau dûment convoqué le 17 décembre

Habilité par l'article L5211-10 du CGCT

Et la délibération

S'est réuni en session ordinaire au SMND le 22 décembre 2020

Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur AMEZIANE Karim

EXCUSES :

Monsieur CASTAING Patrick
Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

A la suite de l'appel d'offres publié le 24 août 2020, relatif à la prestation de tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers issus de la collecte sélective, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 novembre 2020 à 14 h 30 et a souhaité une analyse complémentaire des offres.

La Commission d'appel d'offres s'est tenue par téléphone à nouveau le 25 novembre 2020 à 10 h 30, a déclaré la procédure infructueuse au motif que les offres proposées étaient inacceptables (montant financier excessif) et a souhaité mettre en œuvre une procédure de marché négocié.

Les deux candidats ayant déposé une offre (PAPREC pour les 4 lots et SUEZ pour les lots 1 et 2) ont été invités à participer à une première phase de négociation le 30 novembre 2020, complétée le 14 décembre 2020.

Les négociations ont permis des ajustements à la baisse des prix de transfert avec Suez ainsi que des précisions techniques justifiant le prix de tri sur la solution en extension à Lons le Saunier. Dans le cas de Paprec les prix de tri ont été diminués, et une solution de quai de transfert a été définie.

A l'issue de cette négociation, PAPREC a déposé une offre pour les lots 2,3 et 4 et SUEZ pour le lot 1.

La Commission d'appel d'offres s'est donc réunie le 22 décembre 2020 à 14 h 30 et a attribué le marché comme suit :

- Lot n°1 : tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des flux de collecte sélective hors verre collectés en apport volontaire : marché attribué à SUEZ pour un montant annuel estimé à 565 490 € TTC
- Lot n°2 : tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers en mélange avec les journaux/magazines collectés en porte à porte au moyen de bacs roulant sur le territoire de la Communauté de Commune de l'Est Lyonnais et sur la commune d'Heyrieux : marché attribué à PAPREC pour un montant annuel estimé à 379 601 € TTC
- Lot n°3 : tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers en mélange avec les journaux/magazines collectés en porte à porte au moyen de bacs roulant sur le territoire de la Communauté de la CAPI (secteur Ouest) et de la CCCND (hors Heyrieux) : marché attribué à PAPREC pour un montant annuel estimé à 435 398 € TTC
- Lot n°4 : tri, conditionnement et mise à disposition aux filières, des déchets d'emballages ménagers en mélange avec les journaux/magazines collectés en porte à porte au moyen de bacs roulant ou de sacs sur le territoire de l'Est de la CAPI, de la communauté de communes des Vals du Dauphiné couverte par le SMND et de la commune de Tignieu-Jamezieu : marché attribué à PAPREC pour un montant annuel estimé de 264 073 € TTC

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à la majorité par le bureau - 1 abstention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme
Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 22 décembre 2020

Michel FAYET,

Président



Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le



ID : 038-253804710-20201222-20_49-DE